Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260311-030326_06-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 03 mars 2026

Le mardi trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Christianne MACÉ, Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/03/26 – 6 – Finances communales – Convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association sportive Broöns – Trémeur

M. le Maire précise que cette convention a déjà été renouvelée plusieurs fois et qu'il s'agit, à nouveau, de s'engager pour deux années supplémentaires.

La commune participe au financement d'un poste salarié au sein de l'association sportive Broöns-Trémeur, dans le cadre du dispositif d'aide aux emplois associatifs locaux, piloté par le Département.

Le Département a voté son Budget Primitif 2025 les 24 et 25 mars derniers et a inscrit dans sa délibération N°5.2 « Soutenir les associations et leurs emplois associatifs » pour la période 2025-2028, une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle pour les emplois associatifs locaux de 6 964 000 € et une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle de 3 510 000 € pour les emplois associatifs Départementaux avec un total de crédits de paiement 2025 de 2 719 000 € (1 780 000 € pour les EAL, et 939 000 € pour les EAD).

Ces dispositions prises par l'Assemblée départementale en matière de soutien aux emplois associatifs, permettent donc de proposer au vote les demandes calendaires de renouvellement des aides emplois associatifs locaux et départementaux au fur et à mesure des Commissions Permanentes du Département de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260311-030326_06-DE

Ainsi la Commission Permanente du Département de novembre 2025, a adopté le renouvellement d'aides aux emplois associatifs locaux et départementaux.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association sportive Broöns – Trémeur dont la commune est co-financeur local à hauteur de 6 000 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association sportive Broöns – Trémeur pour 2026 et 2027.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 11/03/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROÖNS